

## RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 1<sup>er</sup> mars 1951

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1—Qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

2—Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 800 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

L.-PHILIPPE PICARD.